



1203123103

DATE DEPOT : 2012-03-26

NUMERO DE DEPOT : 2012R031177

N° GESTION : 2009B06969

N° SIREN : 511709677

DENOMINATION : ADENES

ADRESSE : 03 rue de Stockholm 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/11/29

TYPE D'ACTE : CONTRAT

NATURE D'ACTE : APPORT

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

M. Thierry JEAN,

De nationalité française,

Né le 15 septembre 1955 à AZEMNOUR (MAROC),

Demeurant à LA ROCHELLE (17000); 100 Ave de Colligny,

Ci-après dénommé « L'apporteur »

d'une part,

La Société ADENES,

SAS au capital de 1 200 000 €, dont le siège social est à PARIS (75009), 3 rue de Stockholm, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 511 709 677,

Représentée aux présentes par Monsieur Michel STAGNARA spécialement habilité aux fins des présentes en sa qualité de Président de la société et des pouvoirs lui ayant été conférés par le Comité Directeur en date du 14 novembre 2011 ;

Ci-après dénommée « La Société bénéficiaire »

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - APPORT

L'apporteur, soussigné de première part, apporte à la Société ADENES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par M. Michel STAGNARA, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1. Biens apportés – Origine de propriété

Trente-neuf actions de la société SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE, Société par actions simplifiée au capital de 262 000 €, ayant son siège social à AYTRE (17440), Le Boyard, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le n° 397 733 080, et dont l'activité consiste en l'exploitation de cabinets d'expertise en assurance.

M. Thierry JEAN est propriétaire de trente-neuf actions de la société pour les avoirs souscrites lors de la constitution de la société « THIERRY JEAN EXPERTISES », en contrepartie de son apport en numéraire.

2. Evaluation de l'apport

Afin d'évaluer la valeur des titres apportés, il convient de procéder préalablement à l'évaluation de la société SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE.

Pour évaluer cette société, il est retenu la méthode d'évaluation figurant en annexe 1 des présentes.

Sur ces critères, la société SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE a donc été évaluée à la somme de : QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX EUROS (4 895 862 €).

Valeur de l'action de la société

$4\,895\,862\text{ €} : 655 = 7\,474,598\text{ €}$

Valeur de l'apport réalisé par M. Thierry JEAN : 39 actions

$39 \times 7\,474,598\text{ €} = 291\,509,53\text{ €}$, arrondie à $291\,511\text{ €}$

II - REMUNERATION DE L'APPORT

Afin de fixer la rémunération de l'apport, il convient de procéder préalablement à la valorisation des actions de la société ADENES.

Cette évaluation figure en annexe 2 des présentes.

Au vu de cette évaluation, la valeur réelle d'une action de la société ADENES a été arrêtée à la somme de $3,82108\text{ €}$.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, il sera remis à M. Thierry JEAN des actions de catégorie PPE (Professionnels Particuliers Entreprises), qui seront émises avec une prime d'émission calculée ainsi qu'il suit :

Nombre d'actions à créer pour rémunérer l'apport :

$291\,511\text{ €} : 3,82108\text{ €} = 76\,290\text{ actions}$, soit une augmentation de capital de $76\,290\text{ €}$.

Prime d'émission globale = Valeur de l'apport – Augmentation de capital

$291\,511\text{ €} - 76\,290\text{ €} = 215\,221\text{ €}$

Prime d'émission par action émise :

$215\,221\text{ €} : 76\,290\text{ actions} = 2,821\text{ €}$

En contrepartie de l'apport effectué par M. Thierry JEAN, évalué à la somme de $291\,511\text{ €}$, il sera attribué à l'apporteur $76\,290$ actions nouvelles de catégorie PPE (Professionnels Particuliers Entreprises), de 1 € chacune de nominal, émises au prix de $3,821\text{ €}$, soit avec une prime d'émission de $2,821\text{ €}$ par action.

Le montant global de la prime d'émission, soit la somme de $215\,221\text{ €}$, sera porté à un compte spécial de réserve au passif du bilan de la Société, dit «Prime d'émission», sur lequel porteront les droits des associés propriétaires d'actions tant anciennes que nouvelles et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Toutefois, leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution en 2012 au titre de l'exercice clos le 31/03/2012, et au prorata du nombre de mois écoulé entre la date de création des actions et la date de clôture de l'exercice social rapporté à la durée de l'exercice.

III - VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport qui précède ne sera définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Agrément par la société SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE de la société ADENES en qualité d'associée et purge du droit de préemption instauré par les statuts de la société,
- Etablissement d'un rapport par M. Bertrand MIQUEL, Commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 7 avril 2011, comportant appréciation de la valeur dudit apport et des avantages particuliers éventuels ;
- Approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels, et



constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décision de l'assemblée générale de la société ADENES.

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2012, à défaut le présent contrat sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

IV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur domicile et siège social respectifs indiqués en tête des présentes.

V - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

VI - FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en cinq exemplaires :

A La Rochelle, le 29 novembre 2011

M. Thierry JEAN



A Lyon, le 29 novembre 2011

La Sté ADENES

Représentée par Monsieur Michel STAGNARA



ANNEXE 1 : Méthode d'évaluation de la société SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE

ANNEXE 2 : Méthode d'évaluation de la société ADENES

ANNEXE 1

SAS ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE 30/06/2011 - 30/06/2010

	1er élément	2ème élément	3ème élément
situation nette comptable	1 115 539		
plus value sur titres bail fixes	87 660		
K propres 2011 + 2010	871 831		

VALORISATION DE LA SITUATION NETTE COMPTABLE 2 075 030

résultat net avant impôts	1 175 280
Retenue provision IDR	403 861
tempête kleus	771 419
correction rémunérations des dirigeants	
résultat net avant IS corrigé	28%

multiplicateur X 4 4

VALORISATION DU RESULTAT 3 085 676

CA HT d'exploitation	5 344 878
événements exceptionnels	2 447 354
Pertes et provisions sur créances	10 647
CA interne facturé au sein du groupe	66 983
CA réalisé du fait de l'existence d'Adenès	28 151
CA à retenir	2 791 743
multiplicateur X 15%	15%

VALORISATION DU CA 418 761

distribution de dividendes 683 605
taux de participation

ANNEXE 2

ADENES 31 03 2011

1er élément 2ème élément 3ème élément

situation nette comptable ADENES	1 487 377		
situation nette comptable ADENES ASSISTANCE	7 766		
situation nette comptable ADENES CLAIM MANAGEMENT	198 004		
diminution du capital -	400 000		

VALORISATION DE LA SITUATION NETTE COMPTABLE 1 293 147

résultat net avant impôts ADENES	111 735
résultat net avant impôts ADENES ASSISTANCE	2 234
résultat net avant impôts ADENES CLAIM MANAGEMENT	24 913
résultat net avant IS corrigé	134 414
multiplicateur X 4	4

VALORISATION DU RESULTAT 537 656

CA HT d'exploitation	9 138 528
CA HT d'exploitation CLAIM MANAGEMENT	53 250
CA HT d'exploitation ASSISTANCE	900
CA à retenir	9 192 678
multiplicateur X 15%	15%

VALORISATION DU CA 1 378 902

Valeur	
Nb actions	840 000,00
Valeur de l'action	3,82108 €

